

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL DE POLICE DU 16 DÉCEMBRE 2024

SÉANCE PUBLIQUE

POLICE LOCALE

- 1. Présentation par la police locale de SERAING-NEUPRÉ (PATLOC) relative au projet FOCUS**
- 2. Accord de coopération interzonale pour le développement, l'utilisation et la maintenance de solutions policières entre la police locale de SERAING-NEUPRÉ et la zone de police d'ANVERS.**

MOTIVATION :

Dans le cadre de la digitalisation des moyens de la police intégrée à deux niveaux, la zone de police d'ANVERS a mis au point l'application focus@GPI qui permet d'exécuter sur le terrain plusieurs fonctionnalités : consultation du registre national ou de banques de données, vérification de plaques d'immatriculation, etc.

Une convention a été signée entre la police fédérale et la zone de police d'ANVERS pour la mise à disposition de ce programme pour la police fédérale et les zones de police locale.

La zone de police d'ANVERS a développé d'autres composants de ce logiciel dont un pour l'encodage des domiciliations appelé WOCODO.

La police locale de SERAING-NEUPRÉ a signé un accord de coopération interzonale avec la zone de police d'ANVERS concernant l'utilisation de logiciels.

Il y a lieu maintenant d'étendre notre collaboration pour deux logiciels supplémentaires : WOCODO 2 (domiciliation) et PAT LOC (localisation des patrouilles).

TRAITEMENTS

- 3. Calcul des jetons de présence des conseillers de police.**

MOTIVATION :

Le conseil de police d'une zone pluricommunale peut décider de faire appel, pour le calcul des jetons de présence des conseillers de police, au SSGPI.

Le conseil de police de la zone pluricommunale qui souhaite faire appel aux services du SSGPI sera invité à signer un contrat avec le SSGPI dont la durée sera limitée de validité limitée, liée au renouvellement du futur conseil.

Il est proposé au conseil de police de faire appel au SSGPI pour le calcul des jetons de présence des conseillers de police suite à la mise en place du nouveau conseil et de procéder à la signature du contrat ad hoc.

IMPACT BUDGÉTAIRE : NÉANT.

FINANCES - COMPTABILITÉ

- 4. Vote de 4 douzièmes provisoires (période de janvier à avril 2025) du service ordinaire pour l'exercice 2025 de la police locale de SERAING-NEUPRÉ.**

MOTIVATION :

La conception du budget 2025 de la police locale de SERAING-NEUPRÉ étant en cours d'élaboration à l'heure actuelle, et afin de permettre un fonctionnement "classique" de celle-ci, en l'attente de la présentation et du vote du budget 2025, après avis de l'autorité de tutelle et conformément aux directives reprises dans la circulaire PLP 65, il est proposé au conseil de police le vote de quatre douzième provisoires du service ordinaire (période de janvier à avril 2025).